



PRÉFET DE LA RÉGION ALSACE

Direction Régionale
de la Jeunesse, des Sports
et de la Cohésion Sociale

Mission Prospectives du
sport

Dossier suivi par : Alain GREWIS
Téléphone : 03 88 76 77 16

Mise en œuvre du schéma régional de développement du sport en Alsace

Définition :

Le schéma régional de développement du sport (SRDS) est un document d'orientation partagé portant développement des Activités Physiques et Sportives (APS). Il se compose d'un recueil des principales données de l'offre et de la demande sportives, de l'analyse des forces et faiblesses des politiques menées par les acteurs, de préconisations assorties d'un plan d'action pluriannuel comportant des engagements financiers.

Constats :

Le sport alsacien est historiquement fondé sur une tradition de bénévolat, ce qui en fait un vecteur de lien social. La diversité des disciplines sportives, des intervenants publics et associatifs, en fait aussi un outil de communication et un levier économique non négligeable. Cependant, la faible représentation de l'Alsace dans les résultats de niveaux olympique ou mondial d'une part, et une insuffisante professionnalisation du secteur d'autre part, freinent la vision positive que pourrait avoir la population. Ainsi, les effets sur la santé, sur l'insertion des publics sensibles et l'économie locale (touristique notamment) sont encore peu visibles (Rapport Cour des Comptes 2013).

Problématique :

Face aux nouvelles demandes du pratiquant (coaching individuel en milieu urbain, sports de nature en milieu rural), et dans une période de recherche d'optimisation des équipements sportifs, il est montré que le modèle actuel de gouvernance du sport a atteint une limite, largement évoquée par le CNOSF (Comité National Olympique et Sportif Français).

Cette situation devrait mener à une réflexion approfondie de la part des acteurs publics et privés, révélant une vision large du sport et débouchant sur une stratégie concertée en Alsace.

C'est l'objectif du schéma régional de développement du sport.

Faits déclencheurs :

Pour des raisons liées à l'inadaptation de l'offre sportive à l'évolution de la société, mais aussi à la crise économique, plusieurs acteurs majeurs du sport alsacien ont souhaité la création d'une instance de régulation du sport : c'est le cas du Conseil général du Bas-Rhin (hommes et territoires), du CROSA (vœu d'organisation d'Assises Régionales du Sport), du Conseil régional d'Alsace (conclusions issues de la réflexion d'Alsace 2030). Ces initiatives s'inscrivent dans la démarche du Secrétariat d'État chargé des Sports, de doter chaque région de l'outil d'analyse et de prospective du sport qu'est le SRDS.

Études pré existantes :

Le sport alsacien a bénéficié de plusieurs études récentes proches du sujet :

- trois diagnostics territoriaux approfondis (dont l'un régional sur les sports de nature),
- une étude de l'OREF sur l'emploi sportif en Alsace,
- une étude de l'INSEE sur l'accessibilité des équipements sportifs en Alsace,
- les études préalables aux plans régionaux Sport-Santé et Jeunesse,
- un rapport de l'Inspection générale sur le CNDS.

Maitrise d'ouvrage :

Le schéma régional de développement du sport en Alsace est proposé par M. le Préfet de région. Le comité de pilotage est co présidé par le Président de la Région Alsace et le Préfet assistés du DRJSCS Alsace et du chef de projet SRDS, inspecteur principal de la jeunesse et des sports. L'État joue le rôle d'ensemblier des acteurs.

Périmètre du SRDS :

Le SRDS couvre la région Alsace et ce, compte tenu du découpage territorial actuel et de l'organisation du mouvement sportif en ligues régionales.

Une vision prospective :

L'élaboration du schéma *stricto sensu* se déroulera sur 2 ans pour aboutir à des préconisations fiables. Il est censé poser les jalons des progrès réalisables par le sport alsacien sur la période de 4 ans qui suit, soit de 2016 à 2020.

Il est évident que chaque acteur aura le souhait de retrouver son action dans ce schéma. Mais il est plus important qu'une stratégie commune soit définie dans laquelle le résultat vaudra plus que la somme des moyens mis en œuvre.

Les partenaires :

1. institutionnels : État, Conseil régional, Conseils généraux, AMF, grandes agglomérations, parlementaires, Comité de Massif Vosgien ;
2. associations et bénéficiaires (élus ou agents) : Comité régional olympique et sportif, ligues régionales, comités départementaux olympiques et sportifs ;
3. experts : CREPS, Université de Strasbourg, CESERE, chambres consulaires, Agisport, Archimène, OREF, branches professionnelles, OPCA, Conférence du Rhin supérieur, personnes qualifiées.

Méthode :

La démarche du SRDS en Alsace vise à passer en 4 ans d'un stade A, de « développement factuel des pratiques sportives » à un stade B de « mise en œuvre d'une stratégie partagée du sport pour le bien-être des alsaciens ».

Quatre principes peuvent être retenus :

- l'identification pragmatique des freins au développement du sport,
- la comparabilité des situations du sport avec d'autres régions et exposés d'experts,
- le travail de pilotage en collaboration public/privé et concertation en groupes thématiques,
- l'ajustement régulier des propositions et la traçabilité des positions des acteurs et décideurs pendant la durée du SRDS.

Ressources dédiées :

Le chef de projet SRDS est épaulé par :

- un professeur de sports,
- le comité de pilotage stratégique,
- le groupe de suivi technique,
- un consultant externe,
- les pôles « politiques sportives » et « formation, certification, emploi » de la DRJSCS et les services en charge des sports de la DDCS du Bas-Rhin et de la DDCSPP du Haut-Rhin.

Thématiques susceptibles d'être évoquées au cours du SRDS :

1. la définition d'une nouvelle gouvernance du sport en région, garante de l'égalité de l'offre sportive sur le territoire régional, égalité à laquelle contribue chaque acteur ;
2. la solidarité entre territoires urbains et périphériques au profit de l'emploi des jeunes ;
3. l'idée d'un parcours de formation sportive du jeune citoyen de l'école vers les associations et les pratiques autonomes ;
4. le sport au service de la qualité de vie des alsaciens : réflexions sur l'accroissement de la mobilité douce, le sport-santé et les sports de nature ;
5. le sport qui exporte l'image de l'Alsace dynamique : le parcours des sportifs de haut niveau et la coopération sportive transfrontalière.

Calendrier des travaux du schéma régional de développement du sport :

<u>Phase</u>	<u>Délais</u>
A. Lancement du dispositif : <ul style="list-style-type: none"> — Consultation restreinte des principaux acteurs ¹ — Définition d'une position État — Information officielle des parties prenantes du sport alsacien 	<ul style="list-style-type: none"> → Octobre 2014 → Novembre 2014 → Décembre 2015
B. Expression des besoins	1er et 2e trimestres 2015
C. Phase de diagnostic : <ul style="list-style-type: none"> — Définition du cahier des charges de l'analyse — Recueil des données — Analyse de l'offre et de la demande — Diagnostic atouts et freins 	<ul style="list-style-type: none"> → 3e trimestre 2015 → 4e trimestre 2015 et 1er trimestre 2016
D. Scénarii préconisés et SRDS 2016-2020	→ 2e trimestre 2016
E. Présentation du schéma régional	→ Juin 2016

¹ Principaux acteurs : l'État (DRJSCS, Rectorat), la Région Alsace, les Conseils généraux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, trois agglomérations (CUS, M2A, Colmar) et le CROSA